

SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le cinquième jour du mois de juillet en l'an deux mille seize, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 30 heures.

Présents : **LE MAIRE SUPPLÉANT :**
Monsieur Jean-Pierre Ducruc

LES CONSEILLERS (ÈRE) :
Michel Routhier
Catherine Marquis
Guy Boucher
Michel Cameron

Absents : Monsieur Jacques Gauthier
Gratien Tardif

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale et secrétaire-trésorière: Madame France Dubuc

Présence de 16 citoyens.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Séance ordinaire du 07 juin 2016
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
 - Surplus accumulés - Ventilation
 - Fonds réservé - Loisirs
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer

Réparation du système de distribution de chauffage

 - Soumission(s) et octroi de contrat
- 5) Demande d'aide financière
 - La Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière
- 6) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Camion autopompe 411
 - Règlement d'emprunt n° 552-2016 - Adoption
- 7) Voirie
 - Réfection rues des Chutes et Laflamme
 - Honoraires professionnels n° 1 (Englobe Corp.)
 - Demande de budget supplémentaire
 - Règlement d'emprunt n° 547-2016 - Adoption
 - Développement rue Ernest-Blouin (phase 2)
 - Offre d'achat pour le lot 5 573 277
 - Honoraires professionnels n° 21 (Englobe Corp.)
 - État du coût net des travaux et financement
 - Prolongement rue du Moulin (phase 1)
 - État du coût net des travaux et financement
- 8) Hygiène du milieu
 - Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
 - Avis de motion

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2016

Projet de loi sur les hydrocarbures

- Demande d'appui à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Proposition sur le partage des redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures au Québec

9) Aménagement/urbanisme/développement

Comité consultatif d'urbanisme

- Dépôt du procès-verbal de la séance du 21 juin 2016

Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

- Dossier Ferme Rustique, lot 3 590 563

Règlement n° 549-2016 aux fins de modifier le Règlement des permis, certificats et d'administration n° 388-2007 (ajout de l'article 11.3 au chapitre XI « Procédure, sanctions et recours »)

- Assemblée publique
- Adoption

Règlement n° 550-2016 aux fins de modifier le Règlement relatif au plan d'urbanisme n° 387-2007 (agrandir la zone de grande affectation P-1 à même la zone RB-1)

- Assemblée publique
- Adoption

Règlement n° 551-2016 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (agrandir la zone 06-P à même la zone 12-H, agrandir la zone 12-H à même la zone 15-H, modifier les notes 1 et 3 de la grille de spécification, ajouter une profondeur maximale à certaines zones à l'intérieur de la grille de spécification et modifier l'article 7.1 du chapitre VII portant sur les normes relatives aux constructions et usages complémentaires)

- Assemblée publique
- Adoption

10) Loisirs et culture

Terrain de jeux

- Engagement d'un aide-moniteur

11) Varia

ABC Lotbinière

- Demande d'autorisation

Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière

- Demande d'autorisation

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

134-2016

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

135-2016

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 07 JUIN 2016

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 07 juin 2016 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

136-2016

COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2016

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE JUIN 2016

SALAIRES BRUTS DU 29 MAI AU 25 JUIN 2016	MAIRE & CONSEILLERS	20 596.39
	ADMINISTRATION (DIRECTION, LOISIRS & TRAVAUX PUBLICS)	17 429.70
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADIÈRES, POMPIERS, DÉN, VOIRIE, MACHOIRS DE VIE, P/R, RÉSEAU, URBANISME, COM. EMB., CONCIERGERIE, MAINTENANCE T/JEUX, FÊTE NATIONALE & POLYVALENTE	40 014.37
	AVANTAGES SOCIAUX	9 013.89
	SOUS-TOTAL	87 054.35

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE JUIN 2016

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	470 940.82
	TOTAL	557 995.17

COMPTES PAYÉS DE JUIN 2016 – RATIFICATION

CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	263.30
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	263.30 REMISE MAI 2016
CHRISTIAN BERNIER	225.00
270150516 LOC. MACH. OUTILL. & EQUIP T/J	225.00 LOCATION RÉFRIGÉRATEUR TOURNOI SOCCER
FLEETCOR CANADA MASTERCARD	844.39
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	97.75 ESSENCE SAVANA
232000631 ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	45.00 ESSENCE V.T.T.
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	48.25 DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	98.00 ESSENCE SAVANA
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	41.39 DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	96.86 ESSENCE SILVERADO
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	50.22 DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	100.50 ESSENCE SAVANA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	93.48 ESSENCE SILVERADO
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	49.30 DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	105.65 ESSENCE SAVANA
232000631 ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	27.00 ESSENCE COMPACTEUR
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	-9.01 ESCOMPTE ULTRAMAR
GAZON COURT	2 292.21
222001522 ENTRETIEN TERRAIN CASERNE	50.94 PELOUSES 2016 1er VERS.
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	392.97 PELOUSES 2016 1er VERS.
270151522 ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	37.83 PELOUSES 2016 1er VERS.
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	165.91 PELOUSES 2016 1er VERS.
241200522 ENTR. TERRAIN USINE D'EAU	21.83 PELOUSES 2016 1er VERS.
241301522 ENTR. TERRAIN STAT./POMPAGE	58.22 PELOUSES 2016 1er VERS.
270151522 ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	174.64 PELOUSES 2016 1er VERS.
241400522 ENTR. TERRAIN DEGRILLEUR	30.56 PELOUSES 2016 1er VERS.
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	64.04 PELOUSES 2016 1er VERS.
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	676.72 PELOUSES 2016 1er VERS.
270151522 ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	81.51 PELOUSES 2016 1er VERS.
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	537.04 PELOUSES 2016 1er VERS.
HYDRO-QUEBEC	7 509.91
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 285.21 SERVICE MAI 2016
234050681 ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	150.00 SERVICE MAI 2016
241200681 ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	1 947.12 SERVICE MAI 2016
241300681 ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	870.91 SERVICE JUIN 2016
241200681 ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 578.37 SERVICE JUIN 2016
234050681 ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	34.00 SERVICE MAI 2016
270120681 ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	644.30 SERVICE JUIN 2016
INFO PAGE INCENDIE	159.82
222000331 TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	159.82 SERVICE JUIN 2016
INFO PAGE P/RÉPONDANTS	15.99
223100331 TELEPHONE & MESSAGERS	15.99 SERVICE JUIN 2016
INTERFAS EN FIDUCIE	2 382.34
5513870000 ASS. COLLECTIVES A PAYER	2 382.34 POLICE 48842 JUIN 2016

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2016

M.R.C. DE LOTBINIERE		35 986.26
222001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	3 022.95 QUOTE-PART ADMINISTRATION 2016 2e VERS.
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 018.96 QUOTE-PART ÉVALUATION 2016 6e VERS.
247000951	QUOTE-PART MRC - ENVIRONNEMENT	857.00 QUOTE-PART ENVIRONNEMENT 2016
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	8 637.85 QUOTE-PART ENF. SANITAIRE 2016 6e VERS.
262102951	QUOTE-PART MRC TRANS.COLLECTIF	2 712.00 QUOTE-PART TRANS. COLLECTIF 2016
249000951	QUOTE-PART MRC-VID FOSSES SEPT	7 537.50 QUOTE-PART GEST. DES BOUES 2016 2e VERS.
270290951	QUOTE-PART MRC - AC.CULTURELLE	4 222.00 QUOTE-PART CULT. & PATRIMOINE 2016
212000951	QUOTE-PART MRC - COUR MUNICIPA	2 978.00 QUOTE-PART COUR MUNICIPALE 2016
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		13 643.76
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	5 186.98 REMISE MAI 2016
5513825000	RQAP A PAYER	643.18 REMISE MAI 2016
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	2 140.70 REMISE MAI 2016
5513850000	R.R.Q. A PAYER	4 323.00 REMISE MAI 2016
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	979.90 REMISE MAI 2016
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	370.00 REMISE MAI 2016
MINISTRE DES FINANCES		124 223.00
221000441	SERVICES - SURETE DU QUEBEC	124 223.00 SERVICE 2016 1er VERS.
MINISTRE DES FINANCES - PERMIS RÉUNION		43.50
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	43.50 PERMIS PIQUE-NIQUE EN BLANC
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS		338.68
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	2.83 BOULONS & ÉCROUS
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	62.48 BALAI, PELLE & TUILE BÉTON
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	21.82 ACCOUPLEUR REMORQUE
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	64.11 POUBELLE
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	10.99 TUILES DE BÉTON
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	4.12 BOULON
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	45.88 PEINTURE À MARQUAGE
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	126.45 CHAÎNE
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		5 856.68
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 727.02 REMISE MAI 2016
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	382.00 REMISE MAI 2016
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	3 747.66 REMISE MAI 2016
TELUS COMMUNICATIONS INC.		816.39
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	150.16 SERVICE JUIN 2016
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	63.33 SERVICE JUIN 2016
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	63.33 SERVICE JUIN 2016
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	72.91 SERVICE JUIN 2016
261000331	TELEPHONE-URBANISME	87.06 SERVICE JUIN 2016
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	216.67 SERVICE JUIN 2016
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	162.93 SERVICE JUIN 2016
TRANSPORT ADAPTE 'LOBICAR'		53 498.00
5411200000	BANQUE - COMPTE GENERAL 2-20	53 498.00 SUBVENTION 2016 2e VERS.
VIDÉOTRON LTÉE		172.35
261000331	TELEPHONE-URBANISME	41.38 SERVICE JUILLET 2016
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	41.38 SERVICE JUILLET 2016
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	41.36 SERVICE JUILLET 2016
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	48.23 SERVICE JUILLET 2016

Paiement : 248 271.58

COMPTES À PAYER DE JUIN 2016

ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.		1 575.16
241301521	ENT. & REP.- S/POMP. STE-CROIX	417.36 ENTRETIEN VANNE DE CONTRÔLE & DÉBITMÈTRE DÉGRILLEUR
241301521	ENT. & REP.- S/POMP. STE-CROIX	-82.78 CRÉDIT TRANSPORT
241301521	ENT. & REP.- S/POMP. STE-CROIX	413.52 VALIDATION DÉBITMÈTRES
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	827.06 VALIDATION DÉBITMÈTRES
AREO-FEU LTEE		860.59
2303000725	MACH. OUTILL. EQUIPE. INCENDIE	860.59 LANCE PERFORATRICE,PIED DE BICHE & ENSEMBLE PROTECTION POTEAUX
BETON LAURIER INC.		258.69
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	258.69 REBUTS DE BÉTON
BUROPLUS ST-EX		167.54
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	45.98 CALCULATRICE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	121.56 FOURNITURES DE BUREAU
C.A.D. CONTRÔLE ANIMAUX DOMESTIQUES		229.95
229300451	GARDIENN - ANIMAUX DOMESTIQUES	229.95 FRAIS CHIEN ERRANT
CARQUEST CANADA LTEE		212.46
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	98.17 CHARGEUR DE BATTERIE
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	114.29 BARRES DE FORCE (2)
CLD DE LA MRC DE LOTBINIERE		50.00
211000310	DEPLAC.ET REPRESATION DES ELUS	50.00 TOURNOI DE GOLF GENS D'AFFAIRES (SOUPER MAIRE)
DELL CANADA INC		97.26
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	97.26 CARTOUCHE D'ENCRE
DENIS LEBEL		1 833.85
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	1 833.85 ENSEMBLE TULIPES, ÉQUERRES & POINTES (JARDIN DE TULIPES)

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2016

DESROCHERS, ALICE	216.92
270230670 ACHATS DE VOLUMES	82.70 ACHATS VOLUMES
270230670 ACHATS DE VOLUMES	134.22 ACHATS VOLUMES
DOMAINE JOLY DE LOTBINIERE	321.43
216000416 REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	321.43 ANIMATION CONCERT MUSICAL PIQUE-NIQUE EN BLANC
DRAINA-SOL 2008 INC.	344.93
2304051721 RECONST. PONCEAU S/RURAL	344.93 LOCATION ÉQUIPEMENT (PONCEAU ST-EUSTACHE)
DUBUC FRANCE	191.46
213000310 DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	191.46 FRAIS DE DÉPLACEMENT JUIN 2016
ECO VERDURE	2 023.89
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	860.07 AÉRATION T/SOCCER 1er VERS.
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	770.23 AÉRATION T/MINI-SOCCER 1er VERS.
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	393.59 AÉRATION T/BALLE 1er VERS.
ÉPANDAGE CMD INC.	2 534.97
2308050725 MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	2 534.97 AJOUT DE GRAVILLON PARC D'AMUSEMENT
EQUIPEMENTS RECREATIFS JAMBETTE INC.	75.15
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	75.15 PIÈCES DE SÉCURITÉ (2), PEINTURE & ATTACHES POUR FILET
FEDERATION QUEBECOISE DES	220.50
219000494 COTISATION & ABONNEMENT - ADM.	220.50 MISE À JOUR RECUEIL "LE RÉGEMENT MUNICIPAL" 01-06-2016 AU 31-05-2017
FINANCIERE BANQUE NATIONALE IN	7 048.75
292145840 HON PRO RUE LAURIER - 485-2012	786.81 INTÉRÊTS RÉGL. 485-2012
292146840 RÉF. PONC. RG 3 INT- 493-2012	833.81 INTÉRÊTS RÉGL. 493-2012
292142840 RELAIS TOUR& PARVIS - 455-2011	1 599.28 INTÉRÊTS RÉGL. 455-2012
292148840 PONCEAU RG 2 ET 3 INT 507-2013	719.29 INTÉRÊTS RÉGL. 507-2013
292147840 R. LAURIER MOULIN INT 506-2013	3 109.56 INTÉRÊTS RÉGL. 506-2013
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	24.00
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	24.00 AVIS DE MUTATION
FORTIER 2000 LTEE	6 644.83
2304051721 RECONST. PONCEAU S/RURAL	9 493.13 MORTIER (PONCEAU ST-EUSTACHE)
2304051721 RECONST. PONCEAU S/RURAL	-2 848.30 CRÉDIT (PONCEAU ST-EUSTACHE)
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.	14 483.03
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	8 577.30 SERVICE MAI 2016
245210446 ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	6 305.12 SERVICE MAI 2016
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	-399.39 CRÉDIT REDEVANCE ENFOUISSEMENT
GROUPE CASTONGUAY INC.	2 878.81
241301521 ENT. & REP.- S/POMP. STE-CROIX	551.12 VÉRIFIER CHAUFFAGE & REMPLACER MOTEUR DE VENTILATION (RÉSERVOIR)
2308050721 ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	1 900.55 LUMIÈRES (2) T/PÉTANQUE
2308050725 MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	427.14 BOUTON POUSSOIR ÉCLAIRAGE T/SOCCER & T/BALLE
IMPRESSIONS MULTI-IMAGES	1 237.98
270150526 ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	1 149.17 CHANDAILS & IMPRESSION CHANDAILS T/JEUX
270150526 ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	88.81 CAMISOLES T/JEUX (PAYÉ PAR MONITRICES)
JOSIANNE TARDIF	160.41
270150310 FRAIS DE DEPLACEMENT - T/JEUX	103.95 FRAIS DÉPLACEMENT JUIN 2016
270150526 ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	56.46 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	1 000.00
219000995 RECLAMATION DOMMAGES & INTERET	1 000.00 FRANCHISE RÉCLAMATION DOSSIER # 152092-40 LOT 3 591 550
LABORATOIRES ENVIRONEX	182.93
241200411 ANALYSE DE L'EAU	140.16 ANALYSE D'EAU
241400411 ANALYSE DES EAUX USÉES	42.77 ANALYSE D'EAU
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.	2 456.56
2308050721 ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	392.79 LOCATION CAMION & TERRE (AMÉNAGEMENT T/PÉTANQUE)
2308091721 SENTIER POLYVALENT	195.46 TERRE À PELOUSE (AMÉNAGEMENT SENTIER POLYVALENT)
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	87.70 LOCATION CAMION (PONCEAU ROUTE DEMERS)
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	469.00 LOCATION CAMION & PELLE (NETTOYAGE CÔTE DU
2304003721 RECONST.VOIRIE GEN. S./URBAIN	846.63 LOCATION CAMION & PELLE (ÉLARGISSEMENT CÔTE DU BATEAU)
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	269.52 LOCATION CAMIONS (NETTOYAGE BOUTS DE FOSSÉ)
270151526 MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	195.46 TERRE À PELOUSE (PARC GÉRARD-CHABOT)
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	8 935.97
2304051721 RECONST. PONCEAU S/RURAL	8 585.15 PIERRE (RÉFECTION PONCEAU ST-EUSTACHE)
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	350.82 ASPHALTE
LES MAGASINS KORVETTE LTEE	102.12
270150526 ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	102.12 PISCINE & PAPETERIE T/JEUX
LES PTITS MOTEURS ENR.	42.66
232000526 ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	42.66 CORDE DE DÉMARREUR (TONDEUSE)
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	210.63
270230670 ACHATS DE VOLUMES	83.84 ACHATS VOLUMES
270230670 ACHATS DE VOLUMES	26.20 ACHATS VOLUMES
270230670 ACHATS DE VOLUMES	100.59 ACHATS VOLUMES
LOCATION D'EQUIPEMENT LPL INC.	68.99
2308091721 SENTIER POLYVALENT	68.99 TERRIÈRE (AMÉNAGEMENT SENTIER POLYVALENT)

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2016

ME MARYLÈNE DEMERS, NOTAIRE	837.85
2304031721 RÉFECTION RUE DES CHUTES	837.85 SERVITUDE RUE DES CHUTES
MILOT, STEPHANE	121.77
232000310 FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	79.25 FRAIS DÉPLACEMENT MAI & JUIN 2016
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	42.52 MEULE
MINISTRE DES FINANCES	82.61
270121522 ENTRETIEN ASCENSEUR	82.61 FRAIS ANNUELS ASCENSEUR
MUNICIPALITÉ SAINT-APOLLINAIRE	1 040.00
222000454 FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	1 040.00 FRAIS FORMATION & EXAMEN (MAXIME GUIMOND)
O.M.H. DE STE-CROIX	4 651.75
252000970 PART. DEFICIT O.M.H. (10%)	4 651.75 QUOTE-PART DÉFICIT 2016 3e VERS.
PATRIMOINE & HISTOIRE DES SEIGNEURIES	135.00
270230670 ACHATS DE VOLUMES	15.00 ACHAT VOLUME (1) (ST-ÉDOUARD DE LOTBINIÈRE SE RACONTE)
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	40.00 ACHAT VOLUME (1) (PATRIMOINE RELIGIEUX EN LOTBINIÈRE)
270230670 ACHATS DE VOLUMES	80.00 ACHAT VOLUMES (2) (PATRIMOINE RELIGIEUX EN LOTBINIÈRE)
PG SOLUTIONS INC.	1 460.77
213000414 SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	1 460.77 ENTRETIEN DU SERVEUR & POSTES DE TRAVAIL
PHARMACIE STE-CROIX INC.	28.55
241200635 USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	28.55 GANTS & EAU U/EAU
PREVIMED INC.	17.00
223100675 MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	17.00 REMPLISSAGE OXYGÈNE
PROTECTION INCENDIE PC	27.82
222001526 ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	27.82 AIR PACK
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS	950.71
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	9.70 MÈCHE À MAÇONNERIE
270151526 MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	73.17 BOIS (PARC GÉRARD-CHABOT)
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	9.89 PIÈCES & ACCESSOIRES
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	12.46 CÂBLES & OEILLET À VIS
2304090721 IMMOBILISATION - CIRC. & SIGN.	13.10 MURETS (AMÉNAGEMENT ENSEIGNE BIENVENUE ENTRÉE OUEST)
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	21.82 GANTS
2304090721 IMMOBILISATION - CIRC. & SIGN.	5.58 MURETS & CRÉDIT
2304090721 IMMOBILISATION - CIRC. & SIGN.	-18.68 CRÉDIT MURETS
270151526 MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	68.99 DALLES, ANCRAGES & TUILES (PARC GÉRARD-CHABOT)
2308050721 ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	676.70 BORDURES, COINS BORDURE & TUILES (AMÉNAGEMENT T/PÉTANQUE)
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	5.73 RUBAN À CONDUIT
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	17.20 FIL & CHEVILLE (DÉBROUSSAILLEUSE)
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	55.05 PEINTURE POUR MARQUAGE
RAY-CAR	1 798.52
2304051721 RECONST. PONCEAU S/RURAL	1 689.11 PIERRE (PONCEAU ST-EUSTACHE)
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	109.41 PIERRE (PONCEAU ST-EUSTACHE)
SANI BLEU	603.62
270150516 LOC. MACH. OUTILL. & EQUIP T/J	166.71 SERVICE SUPPLÉMENTAIRE T/SOCCER
270150516 LOC. MACH. OUTILL. & EQUIP T/J	436.91 LOCATION TOILETTES PARC JEAN-GUY FOURNIER & T/SOCCER
SANI-JOHN INC.	287.43
270151526 MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	287.43 LOCATION TOILETTE (PARC DÉTENTE)
SERRES LAMBERT ENR.	2 897.55
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	625.36 FLEURS COM. EMBELLISSEMENT
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	2 272.19 FLEURS COM. EMBELLISSEMENT
SIGNALISATION LEVIS INC.	673.18
2304090721 IMMOBILISATION - CIRC. & SIGN.	673.18 BALISES & COLLE
SOLOTECH QUEBEC INC.	60.12
270120526 ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	60.12 CABLE VGA & AUDIO (SALLE ROBERT-DAIGLE)
SOS TECHNOLOGIES	2 074.27
270120526 ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	2 074.27 DÉFIBRILLATEUR (SALLE ROBERT-DAIGLE)
SOUDURE CONCEPT	1 040.05
222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	310.05 SUPPORTS EN ACIER
222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	730.00 AJOUT ANCRAGE, SUPPORTS, BOUCHON & INSTALLATION FILS ÉLECTRIQUES & LUMIÈRE
SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.	1 172.23
232000526 ENT. ET REP. MACH./OUTIL/EQU.	229.83 INSPECTION ANNUELLE
241400526 MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	109.23 INSPECTION ANNUELLE
241200521 ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	224.03 INSPECTION ANNUELLE
241301521 ENT. & REP.- S/POMP. STE-CROIX	103.41 INSPECTION ANNUELLE
222000526 ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	149.36 INSPECTION ANNUELLE
270120526 ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	356.37 INSPECTION ANNUELLE
TELU COMMUNICATIONS INC.	115.02
241200331 TELEPHONE - U/EAU 796-2180	115.02 SERVICE JUIN 2016
TELU MOBILITE	190.80
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	23.46 SERVICE JUIN 2016
211000331 TELEPHONE CELL. 806-6809	62.50 SERVICE JUIN 2016
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	57.92 SERVICE JUIN 2016
270120331 TELEPHONE CELL.- C/COMM.	23.46 SERVICE JUIN 2016
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.46 SERVICE JUIN 2016

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2016

UNITE REGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT	812.79
270150454 PERFECTIONNEMENT - TERR/JEUX	812.79 FORMATION T/JEUX
YVON GARNEAU	195.41
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	195.41 BOTTES DE TRAVAIL
Paielement : 77 967.24	

TRANSFERT(S) BUGDÉTAIRE(S)

Code budgétaire	Budget actuel	Solde cumulé	Budget révisé	Poste affecté	Budget actuel	Budget révisé
02-13000-527	6 880	7 068	7 080	02-13000-522	300	100
Ent et rép. ameublement adm.				Ent et rép. secrétariat		
02-22000-420	12 000	14 827	14 800	02-19000-420	39 548	37 748
Assurances incendie				Assurances		
				23-03000-725	15 500	14 500
				Mach out équip. Incendie		
02-32000-494	300	428	430	02-32000-670	750	620
Cotisation et abonnement voirie				Papeterie voirie		
02-41200-341	100	940	940	02-41200-521	15 900	15 060
Publicité inform. journaux revues				Ent et rép. usine d'eau		
		3 970				3 970

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 07-2016

137-2016

SURPLUS ACCUMULÉS – VENTILATION

ATTENDU QUE le dépôt des états financiers au 31 décembre 2015 indique un surplus d'exercice de 565 695 \$ avant les affectations à l'exercice financier 2016 et les fonds réservés;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement d'accepter la répartition suivante relativement au partage des surplus :

	<u>01/01/2015</u>	<u>31/12/15</u>	<u>Affectations 2016</u>	<u>01/01/16</u>
• Eau/Égout secteur urbain :	369 773 \$	455 635 \$	0 \$	455 635 \$
• Aqueduc rue Laurier :	1 205 \$	0 \$	0 \$	0 \$
• Égouts rue Laurier :	2 812 \$	0 \$	0 \$	0 \$
• Dév. Ind. 3 592 066 :	0 \$	32 360 \$	32 360 \$	0 \$
• Dette urbaine & voirie :	213 272 \$	199 356 \$	0 \$	199 356 \$
• Surplus accumulé général :	738 755 \$	1 106 451 \$	129 820 \$	976 631 \$
• Fonds réservé loisirs :	126 491 \$	141 002 \$	56 544 \$	84 458 \$
• Fonds réservé centre des loisirs :	25 034 \$	25 034 \$	0 \$	25 034 \$
• Fonds réservé carrière-sablières :	12 100 \$	14 877 \$	13 000 \$	1 877 \$
SOUS-TOTAL :	<u>1 489 442 \$</u>	<u>1 974 715 \$</u>	<u>231 724 \$</u>	<u>1 742 991 \$</u>
• Fonds de roulement non engagé :	46 925 \$	87 526 \$	0 \$	87 526 \$
• Surplus au règlement d'emprunt :	22 661 \$	11 865 \$	10 821 \$	1 044 \$
TOTAL :	<u>1 559 028 \$</u>	<u>2 074 106 \$</u>	<u>242 545 \$</u>	<u>1 831 561 \$</u>

138-2016

FONDS RÉSERVÉ - LOISIRS

ATTENDU QUE le Centre culturel et sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc. présente un résultat déficitaire de 85 489 \$ au lieu de 100 000 \$ tel que prévu pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015;

ATTENDU QU'un écart de 14 511 \$ demeure libre ayant fait l'objet d'une taxation;

IL est proposé par Catherine Marquis, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'affecter la somme de 14 511 \$ du poste budgétaire 59-11075-000 « surplus non affecté général » au poste budgétaire 59-13184-000 « fonds réservés loisirs en général ».

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2016

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

139-2016

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE JUIN 2016

SALAIRES BRUTS DU 29 MAI AU 25 JUIN 2016	DIRECTEUR DES LOISIRS	206.58
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT	4 709.23
	AVANTAGES SOCIAUX	1 281.70
	SOUS-TOTAL	6 197.51

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE JUIN 2016

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	TOTAL	6 197.51

COMPTES PAYÉS DE JUIN 2016 – RATIFICATION

CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	53.00	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	53.00	REMISE MAI 2016
GAZON COURT	122.25	
270161522 ENTR. & REPARATION- TERRAIN	122.25	PELOUSES 2016 1er VERSEMENT
INTERFAS EN FIDUCIE	1 414.86	
5513870000 ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 414.86	POLICE 48842 JUIN 2016
M.G. SERVICE ENR.	720.67	
270165525 ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	854.42	ACCÉLÉRATEUR & CONTRÔLEUR DE VITESSE
270165525 ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	-133.75	CRÉDIT CONTRÔLEUR DE VITESSE
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	2 752.55	
5513850000 R.R.Q. A PAYER	993.40	REMISE MAI 2016
5513840000 IMPOT PROV. A PAYER	1 186.49	REMISE MAI 2016
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	167.96	REMISE MAI 2016
5513820000 RQAP A PAYER	124.78	REMISE MAI 2016
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	279.92	REMISE MAI 2016
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC	82.27	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	82.27	PIÈCES & ACCESSOIRES
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 176.14	
5513825000 C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	346.23	REMISE MAI 2016
5513815000 IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	829.91	REMISE MAI 2016
TELUS COMMUNICATIONS INC.	348.27	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	348.27	SERVICE JUIN 2016

Paiement : 6 670.01

COMPTES À PAYER DE JUIN 2016

HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE	700.20	
270165525 ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	700.20	ENTRETIEN BATTERIE DE LA SURFACEUSE
JOSIANNE TARDIF	410.65	
270125310 FRAIS DÉPLACEMENT & REPRÉSENTA	410.65	FRAIS DÉPLACEMENT & CONGRÈS 2016
SUZANNE LECLERC	289.00	
270165526 ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	289.00	RECOURVIR BANCS EN CUIRETTE
TELUS MOBILITÉ	81.41	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	57.95	SERVICE JUIN 2016 (JOSIANNE TARDIF)
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	23.46	SERVICE JUIN 2016 (GÉRALD PLAMONDON)

Paiement : 1 481.26

140-2016

RÉPARATION DU SYSTÈME DE DISTRIBUTION DE CHAUFFAGE

SOUMISSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT

Deux (2) soumissions reçues :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2016

- | | |
|----------------------------|----------|
| ➤ Cimco Réfrigération | 4 450 \$ |
| ➤ Ictec Climatisation inc. | 4 450 \$ |

Les prix indiqués excluent toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement d'accorder le contrat d'entreprise à Cimco Réfrigération pour un montant budgétaire de 4 450 \$, taxes en sus, pour la réparation du système de distribution de chauffage du Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. selon la recommandation de la directrice adjointe aux loisirs considérant que Cimco Réfrigération effectue depuis plusieurs années la réparation et l'entretien dudit système.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

141-2016

LA FONDATION DU DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE

ATTENDU la demande de la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière concernant la campagne annuelle de financement;

ATTENDU QUE les soutiens financiers sont essentiels à la survie de la fondation et que ceux-ci serviront entre autres à réaliser des projets spéciaux en éducation, en horticulture et en conservation;

ATTENDU QUE l'organisme demande à la municipalité une aide financière nécessaire afin d'assurer la continuité de ses actions en conservation, en éducation et en mise en valeur;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de verser à la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière une somme de 1 000 \$ afin d'assurer la survie de la fondation.

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

CAMION AUTOPOMPE 411

142-2016

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N^o 552-2016 – ADOPTION

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à l'achat d'un camion autopompe;

ATTENDU QUE les services de professionnels sont requis pour mener à bien ledit achat;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat est estimé à 389 455 \$ net;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de l'achat;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 07 juin 2016;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Guy Boucher

APPUYÉ PAR : Catherine Marquis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 552-2016 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2016

QUE le règlement numéro 552-2016 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 552-2016 entrera en vigueur conformément à la loi.

VOIRIE

RÉFECTION RUE DES CHUTES ET LAFLAMME

143-2016

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (ENGLOBE CORP.)

ATTENDU la résolution numéro 025-2016;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de payer à Englobe Corp., la somme de 5 432,57 \$ pour l'étude géotechnique relativement au projet de réfection de la rue des Chutes et 6 093,68 \$ pour la rue Laflamme, telle que plus amplement détaillée aux factures numéros 900196222 et 900196224 datées du 16 juin 2016.

144-2016

DEMANDE DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

ATTENDU la résolution numéro 071-2016;

ATTENDU QU'il est requis d'ajouter les travaux de réfection d'égouts sanitaire et pluvial au projet de réfection des rues des Chutes et Laflamme suite aux inspections télévisées effectuées;

ATTENDU la proposition d'ajustement d'honoraires datée du 22 juin 2016 de la firme Pluritec ltée au montant de 5 000,00 \$, taxes en sus;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de payer la somme de 5 000,00 \$ relativement aux modifications apportées à l'appel d'offres de services professionnels pour la réalisation des plans et devis dudit projet.

145-2016

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 547-2016 - ADOPTION

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à la réfection de voirie, d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial à la rue des Chutes;

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat et des travaux est estimé à ± 973 492 \$ net;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de l'achat et des travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 05 avril 2016;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Guy Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 547-2016 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2016

QUE le règlement numéro 547-2016 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 547-2016 entrera en vigueur conformément à la loi.

DÉVELOPPEMENT RUE ERNEST-BLOUIN (PHASE2)

146-2016

OFFRE D'ACHAT POUR LE LOT 5 573 277

ATTENDU l'offre d'achat datée du 22 juin 2016 de Rénovation Lamontagne inc. pour le lot 5 573 277 de la minute 4083 du plan cadastral daté du 05 août 2014, et préparé par Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter ladite offre d'achat pour le lot 5 573 277 au prix de 36 704,93 \$, en sus de toutes taxes applicables.

QUE Jacques Gauthier, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le contrat de vente.

147-2016

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 21 (ENGLLOBE CORP.)

ATTENDU la résolution numéro 185-2014;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de payer à la firme Englobe Corp. la somme de 2 635,73 \$ relativement aux frais de surveillance de la mise en place du remblai structural pour le développement de la rue Ernest-Blouin (phase 2), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 900197074 datée du 23 juin 2016.

148-2016

ÉTAT DU COÛT NET DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

ATTENDU la résolution numéro 258-2015;

Dépenses :

- Location pelle déboisement (Les Excavations Ste-Croix inc.)	1 983,32 \$
- Travaux valeur écologique (Groupe Hémisphères)	1 207,24 \$
- Étude complémentaire (LVM, division d'EnGlobe Corp.)	804,83 \$
- Plan directeur et travaux d'arpentage (SNC-Lavalin inc.)	10 692,69 \$
- Plans & devis (SNC-Lavalin inc.)	29 198,47 \$
- Certificat d'autorisation (Ministère des finances)	553,00 \$
- Travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie (Les Excavations Ste-Croix inc.)	514 137,99 \$
- Panneau publicitaire (Impression JKL inc.)	261,51 \$
- Étude géotechnique (LVM, division d'EnGlobe Corp.)	7 801,05 \$
- SEAO (Transcontinental Média)	45,87 \$
- Arpentage et plan projet lotissement (Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre)	4 847,95 \$
- Contrat de cession, servitudes Hydro-Québec, télus et d'aqueduc (Me Marylène Demers, notaire)	6 463,24 \$
- Ligne naturel des hautes eaux (Groupe Hémisphères)	787,58 \$
- Plan & devis, opération cadastrale, servitude Hydro-Québec et servitude égout pluvial (Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre)	12 205,58 \$
- Contrôle qualitatif des matériaux (LVM, division d'EnGlobe Corp.)	9 771,12 \$
- Surveillance des travaux et de bureau (SNC-Lavalin inc.)	2 111,34 \$
- Location pelle et replacer grilles puisards (Les Entreprises J.F. Blanchet inc.)	606,22 \$
- Prolong. réseau téléphonique (Société Télus communication)	11 677,62 \$

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2016

- Pierre Concassée (Ray-Car)	177,91 \$
- Fourniture de béton (Laval construction inc.)	14 165,04 \$
- Accotement des bordures (Excavation Réjean Lemay inc)	1 487,77 \$
- Installer lumières (Groupe Castonguay inc.)	2 351,23 \$
- Pavage (Les Entreprises Lévisiennes inc.)	43 473,34 \$
- Travaux d'éclairage public (Hydro-Québec)	827,81 \$
Sous-total :	677 639,72 \$
(-) Retour de taxes (TPS)	-29 382,55 \$
(-) Retour de taxes (TVQ)	-38 002,45 \$
Coût net du projet :	<u>610 254,72 \$</u>
(-) Fonds activités financières 2013	8 575,00 \$
(-) Fonds activités financières 2014	7 893,00 \$
(-) Fonds activités financières 2015	,05 \$
(-) Vente de terrains 2015	147 271,85 \$
<u>Financement permanent requis :</u>	<u>446 514,82 \$</u>
<u>Financement règlement numéro 528-2014 :</u>	<u>448 894,00 \$</u>
<u>Surplus au règlement d'emprunt :</u>	<u>2 379,18 \$</u>

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté pour un surplus libre au montant de 2 379,18 \$ au règlement d'emprunt numéro 528-2014.

PROLONGEMENT RUE DU MOULIN (PHASE 1)

149-2016

ÉTAT DU COÛT NET DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

ATTENDU la résolution numéro 260-2015;

Dépenses :

- Lotissement, arpentage et servitude Hydro-Québec (Mathieu Beaurivage, arpenteur-géomètre)	7 169,51 \$
- Certificat d'autorisation (Ministère des finances)	553,00 \$
- Contrat de cession et servitude Hydro-Québec (Me Marylène Demers, notaire)	3 064,97 \$
- Évaluation environnementale & contrôle qualitatif des matériaux (LVM, division d'EnGlobe Corp.)	7 611,98 \$
- Relevé de terrain, plans & devis et analyse des installations (BPR-Infrascturure inc.)	16 729,00 \$
- Étude géotechnique (LVM, division d'EnGlobe Corp.)	5 863,73 \$
- Rebuts de béton (Béton Laurier inc.)	86,23 \$
- Location pelle et camion (Les Entreprises J.F. Blanchet inc.)	463,30 \$
- Location plaque vibrante (Location d'équipement LPL inc.)	262,14 \$
- Bouchons et collets (Plomberie Ste-Croix)	103,98 \$
- Pièces diverses (Quincaillerie Maurice Hamel & Fils inc.)	244,02 \$
- Accessoires béton préfabriqué (Béton Provincial ltée)	4 581,26 \$
- Test canalisation alimentation temporaire (H2O Enviro inc.)	2 611,84 \$
- Fournitures accessoires aqueduc & égout (Worseley Canada inc.)	24 380,66 \$
- Perçage regards (Mercier Sciage Forage)	634,66 \$
- Pierre Concassée (Ray-Car)	797,93 \$
- Location machinerie (Construction Lemay inc.)	63 003,21 \$
- Contrôle qualitatif des matériaux (LVM, division d'EnGlobe Corp.)	813,07 \$
- Nettoyage conduite, passage de carburant et inspection télévisée (H2O Enviro inc.)	1 560,25 \$
- Transport de matériaux (Excavation Réjean Lemay inc.)	1 106,36 \$

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2016

- Enlever pavage & couper service égout (Les Entreprises J.F. Blanchet inc.)	2 606,15 \$
- Accotement, chaine de rue et fossé (Excavation Réjean Lemay inc)	1 998,26 \$
- Surveillance de travaux (BPR-Infrastructure inc.)	1 167,73 \$
- Fourniture de béton (Laval construction inc.)	6 845,03 \$
- Prolongement réseau éclairage public (Groupe Castonguay inc.)	940,50 \$
- Pavage (Les Entreprises Lévisiennes inc.)	28 351,59 \$
- Réparation des arrières (Les Entretien Lobivert enr.)	6 036,19 \$
- Raccordement réseau éclairage public (Hydro-Québec)	331,13 \$
Sous-total :	189 917,68 \$
(-) Retour de taxes (TPS)	-8 186,34 \$
(-) Retour de taxes (TVQ)	-13 455,02 \$
Coût net du projet :	<u>168 276,32 \$</u>
(-) Fonds activités financières 2014	11 014,60 \$
(-) Fonds activités financières 2015	94,20 \$
<u>Financement permanent requis :</u>	<u>157 167,52 \$</u>
<u>Financement règlement numéro 534-2015 :</u>	<u>160 107,00 \$</u>
<u>Surplus au règlement d'emprunt :</u>	<u>2 939,48 \$</u>

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté pour un surplus libre au montant de 2 939,48 \$ au règlement d'emprunt numéro 534-2015.

HYGIÈNE DU MILIEU

RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jean-Pierre Ducruc, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un projet de règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

Demande de dispense de lecture pourra être faite pour ce règlement conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

PROJET DE LOI SUR LES HYDROCARBURES

150-2016

DEMANDE D'APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FMQ)

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier, le projet de loi 106, intitulé *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

ATTENDU QUE ce projet de loi prévoit l'édiction de la *Loi sur les hydrocarbures*;

ATTENDU QUE le projet de *Loi sur les hydrocarbures* prévoit :

- A. le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;
- B. le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui consacre la primauté de la *Loi sur les mines* et de la *Loi sur les hydrocarbures* sur les schémas d'aménagement des MRC et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2016

- C. que les municipalités ne seront pas consultées, mais simplement informées en ce qui concerne tous travaux d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire;
- D. que les municipalités n'auront qu'une présence symbolique sur les comités de suivi devant être constitués dans le cadre d'un projet d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures se réalisant sur leur territoire;
- E. que les municipalités dans le territoire desquelles se réaliseront les projets d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures ne sont pas assurées de la maximisation des retombées économiques de tels projets, quand le gouvernement exige une telle maximisation.

ATTENDU QUE ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordé à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet de loi consacre, du fait de la transformation des permis d'exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures en droit réel immobilier :

- A. le droit d'entrer des exploitants munis d'un permis d'exploration sur toute propriété pour y mener ses activités, le résident ne pouvant négocier que les conditions de cette entrée;
- B. le droit d'exproprier toute propriété pour des exploitants munis d'un permis de production d'hydrocarbures.

ATTENDU QUE l'octroi de tels droits menace la sécurité juridique de tous les propriétaires et locataires qui résident dans les limites de la municipalité, est source de conflits probables et de tensions importantes entre les résidents et qu'il constitue, par ailleurs, un obstacle majeur au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités;

ATTENDU QUE les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la *Loi sur le développement durable* et privilégient un développement économique incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

ATTENDU QUE le gouvernement a choisi de tenir la commission parlementaire qui doit examiner ce projet de loi en plein été et d'inviter un nombre limité de personnes et de groupes intéressés;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix demande à la FQM :

1. de rejeter le projet de loi et d'en demander le retrait;
2. de dénoncer les méthodes antidémocratiques utilisées par le gouvernement;
3. d'organiser une vaste campagne d'information et de mobilisation auprès de ses municipalités membres ainsi que de l'Union des municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois envers le retrait du projet de loi.

151-2016

PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES REDEVANCES ISSUES DE L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les municipalités québécoises sont à la recherche de nouvelles sources de financement par suite des nombreuses coupures imposées par le gouvernement du Québec depuis les vingt dernières années pendant même qu'elles se voyaient imposer de nouvelles responsabilités par les gouvernements qui se sont succédés au cours de cette période;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2016

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a fait miroiter aux élus(es) municipaux la possibilité qu'une partie des éventuelles redevances pouvant découler de l'exploitation des hydrocarbures dans leur territoire leur revienne directement;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a déposé en juin dernier un projet de loi sur les hydrocarbures qui concrétise cette possibilité, bien qu'il se réserve le droit de déterminer, par règlement, le montant et la répartition desdites redevances;

CONSIDÉRANT QUE l'état des connaissances montre que le développement de la filière des hydrocarbures dans une communauté y entraîne de nombreux problèmes économiques et sociaux, dont une forte augmentation du coût de la vie pour la majorité des résidents qui, par ailleurs, ne bénéficieront pas des retombées du développement, ainsi qu'une hausse considérable de la criminalité, de la prostitution et du trafic de stupéfiants;

CONSIDÉRANT QUE pour les communautés concernées, les retombées économiques et sociales d'un tel développement, comme la création d'emplois locaux, sont négligeables et que les redevances offertes ne compenseront jamais les conséquences négatives du développement;

CONSIDÉRANT QU'un tel développement entraîne des divisions au sein des communautés et des conflits sociaux et interpersonnels importants, comme le montre déjà l'expérience de Gaspé et de Port Menier;

CONSIDÉRANT QU'un tel développement dans une communauté entraînerait également des divisions profondes avec les communautés voisines qui ne souhaitent pas un tel développement sur leur territoire et qui en subiraient néanmoins les inconvénients et les risques;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de la filière des hydrocarbures compromet le développement durable et pérenne de nos communautés, mettant en péril les activités agricoles, touristiques, récréotouristiques et de la pêche qui sont à la base du développement des municipalités où l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures sont susceptibles de se produire;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la filière des hydrocarbures dans nos communautés est susceptible de mettre en péril l'environnement, les sources d'eau potable et la santé des résidents;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la filière des hydrocarbures est incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES liée au développement de la filière des hydrocarbures auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

CONSIDÉRANT, somme toute, que l'approche du développement des communautés locales par la filière des hydrocarbures repose sur une vision à court terme et déséquilibrée du développement économique et social;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix demande à la FQM :

1. de ne pas cautionner une telle approche du développement pour les près de 1 000 communautés locales qu'elle représente;
2. de rejeter sans compromis la source de financement des municipalités québécoises que constituent les redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures;
3. de faire connaître publiquement son opposition à cette source de financement pour les municipalités québécoises;
4. de déposer un mémoire à cette fin lors de l'étude du projet de loi sur les hydrocarbures;
5. d'organiser un colloque national où seront discutés les enjeux du développement de la filière des hydrocarbures fossiles pour les municipalités québécoises.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2016

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2016

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 21 juin 2016.

**DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE
AGRICOLE DU QUÉBEC**

152-2016

DOSSIER FERME RUSTIQUE, LOT 3 590 563

ATTENDU QUE la demande présentée par M. Alexandre Landry de la ferme Rustique consiste à lui permettre de faire l'acquisition du lot 3 590 563 de M. Nicolas Bélanger et Mme Marjolaine Ferland de la ferme Nico afin d'augmenter la rentabilité de son entreprise;

ATTENDU QUE la demande n'aura pas pour effet de diminuer le potentiel agricole de la municipalité;

ATTENDU QUE l'homogénéité de l'exploitation agricole de la municipalité ne sera pas affectée;

ATTENDU QUE les différentes propriétés concernées ont une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de confirmer que la demande de la Ferme Rustique auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est conforme à la réglementation municipale.

RÈGLEMENT N^o 549-2016 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DES PERMIS, CERTIFICATS ET D'ADMINISTRATION N^o 388-2007 (AJOUT DE L'ARTICLE 11.3 AU CHAPITRE XI « PROCÉDURE, SANCTIONS ET RECOURS »)

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire suppléant sur le projet de règlement numéro 549-2016. Le maire suppléant explique le projet.

153-2016

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement des permis, certificats et d'administration portant le numéro 388-2007 fut adopté le dix-septième jour de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 388-2007 de façon à :

- Ajouter l'article 11.3 au chapitre XI « Procédure, sanctions et recours »

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le septième jour du mois de juin 2016, le projet de règlement numéro 549-2016 portant sur les mêmes sujets et qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le septième jour du mois de juin 2016 relativement à ce règlement;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2016

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le cinquième jour du mois de juillet 2016 sur le projet de règlement numéro 549-2016 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Guy Boucher

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉE ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 549-2016 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVIT :

QUE le règlement numéro 549-2016 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 549-2016 entrera en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT N^o 550-2016 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME N^o 387-2007 (AGRANDIR LA ZONE DE GRANDE AFFECTATION P-1 À MÊME LA ZONE RB-1)

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire suppléant sur le projet de règlement numéro 550-2016. Le maire suppléant explique le projet.

154-2016

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement relatif au plan d'urbanisme portant le numéro 387-2007 fut adopté le dix-septième jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 387-2007 de façon à :

- Agrandir la zone de grande affectation P-1 à même la zone RB-1

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le septième jour du mois de juin 2016, le projet de règlement numéro 550-2016 portant sur les mêmes sujets et qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le septième jour du mois de juin 2016 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le cinquième jour du mois de juillet 2016 sur le projet de règlement numéro 550-2016 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2016

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 550-2016 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le règlement numéro 550-2016 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 550-2016 entrera en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT N° 551-2016 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 389-2007 (AGRANDIR LA ZONE 06-P À MÊME LA ZONE 12-H, AGRANDIR LA ZONE 12-H À MÊME LA ZONE 15-H, MODIFIER LES NOTES 1 ET 3 DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATION, AJOUTER UNE PROFONDEUR MAXIMALE À CERTAINES ZONES À L'INTÉRIEUR DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATION ET MODIFIER L'ARTICLE 7.1 DU CHAPITRE VII PORTANT SUR LES NORMES RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET USAGES COMPLÉMENTAIRE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire suppléant sur le projet de règlement numéro 551-2016. Le maire suppléant explique le projet.

155-2016

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le dix-septième jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Agrandir la zone 06-P à même la zone 12-H
- Agrandir la zone 12-H à même la zone 15-H
- Modifier la note 1 de la grille de spécification concernant les normes de lotissement dans les zones incluses dans le périmètre urbain
- Ajouter une profondeur maximale à certaines zones à l'intérieur de la grille de spécification concernant les normes de lotissement
- Modifier la note 3 de la grille de spécification concernant les normes de lotissement dans les zones agricoles
- Modifier l'article 7.1 du chapitre VII portant sur les normes relatives aux constructions et usages complémentaires

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le septième jour du mois de juin 2016, le projet de règlement numéro 551-2016 portant sur les mêmes sujets et qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le septième jour du mois de juin 2016 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le cinquième jour de juillet 2016 sur le règlement numéro 551-2016 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Catherine Marquis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 551-2016 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le règlement numéro 551-2016 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 551-2016 entrera en vigueur conformément à la loi.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2016

LOISIRS ET CULTURE

TERRAIN DE JEUX

156-2016

ENGAGEMENT D'UN AIDE-MONITEUR

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement d'engager la personne suivante à titre d'aide-moniteur pour le terrain de jeux pour l'été 2016 sous la supervision de la directrice adjointe des loisirs :

➤ Charles Demers

Début de l'emploi : Du 04 juillet au 12 août 2016 (6 semaines X ± 35 heures / moyenne / semaine), en sus de toutes autres formations et préparations d'activités.

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

VARIA

ABC LOTBINIÈRE

157-2016

DEMANDE D'AUTORISATION

ATTENDU QU'ABC Lotbinière est un organisme à but non lucratif qui offre depuis 3 ans des cours sur les nouvelles technologies et les réseaux sociaux à la population de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE l'objectif visé dans ce projet est de faire connaître davantage l'utilisation de la tablette et des services en ligne tels les services aux citoyens, les transactions et le commerce, les services de santé, les loisirs et la culture;

ATTENDU QUE ces formations seront offertes gratuitement;

ATTENDU QU'ABC Lotbinière souhaite utiliser la salle des chevaliers de Colomb gratuitement pour tenir cette activité pour la période du 20 septembre 2016 au 30 avril 2017 et que les jours et heures seront à déterminer selon la disponibilité de la salle à raison d'une demi-journée par semaine;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation de la salle des Chevaliers de Colomb pour la tenue des activités.

REGROUPEMENT DES PERSONNES AIDANTES DE LOTBINIÈRE

158-2016

DEMANDE D'AUTORISATION

ATTENDU QUE le Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière (RPAL) est un organisme à but non lucratif qui apporte du soutien à plus de 235 personnes aidantes d'un proche en perte d'autonomie, malade ou avec des limitations fonctionnelles;

ATTENDU QUE la mission du RPAL est d'offrir à ces aidants du soutien psychologique, de l'information, du répit et de l'accompagnement afin d'améliorer leur qualité de vie et celle des personnes dont ils prennent soin;

ATTENDU QUE le RPAL offre environ une activité de groupe à leurs membres par mois, permettant ainsi de recevoir de l'information et de se ressourcer;

ATTENDU QU'il est requis de sortir de la zone centrale de la MRC de Lotbinière pour rejoindre davantage les proches aidants des municipalités limitrophes comme Sainte-Croix;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2016

ATTENDU QUE le Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière (RPAL) souhaite utiliser la salle Robert-Daigle gratuitement pour tenir cette activité le jeudi 26 janvier 2017 de 8h30 à 15h30;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation de la salle Robert-Daigle pour la tenue de cette activité.

PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006

- Information concernant le parc Gérard-Chabot.

159-2016

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 28 heures.

Jean-Pierre Ducruc
Maire suppléant

France Dubuc
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

Je, Jean-Pierre Ducruc, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.